

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **106 (1980)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Concours

Organisateur	Sujet PW: concours de projet IW: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Spitaldirektion des Bezirksspitals Münsingen	Neubau des Bezirksspitals Münsingen, PW	Alle selbständigen Architekten, die im Spitalbezirk Münsingen (Gemeinden Gerzensee, Häutligen, Kolfingen, Mühledorf, Münsingen, Niederwichtach, Oberwichtach, Rubigen, Tägertschi) seit mindestens dem 1. September 1979 Wohnsitz haben	30. Juni 80	
Gemeinde Untervaz GR	Mehrzweckhalle mit Nebenräumen und Zivilschutz, Sportanlage, PW/IW	Architekten, die seit dem 1. Januar 1978 im Kanton Graubünden niedergelassen sind, (Wohn- und Geschäftssitz) sowie Architekten mit Bürgerrecht in Kreis Fünf Dörfer	4. Juli 80 (29. Feb. 80)	
Société de Banque Suisse, Lausanne	Agrandissement et transformation	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, ayant leur domicile ou leur siège social dans le canton de Vaud avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1978 ou architectes ressortissants vaudois, quel que soit leur domicile.	31 juillet 80 (1 <sup>er</sup> fév. 80)	1/80 B2
Stadt Biberach a.d. Riss, BRD	Ideenwettbewerb Kaufhaus Staigerlager	Alle freischaffenden, beamteten und angestellten Architekten, die am Tage der Auslobung im Zulassungsbereich ihren Wohn-, Geschäfts- oder Dienstsitz haben. Studierende sind nicht zugelassen. Ausführliche Teilnahmebestimmungen: Heft 12/1980, S. 251	20. Aug. 80 (ab 8. April 80)	
Gemeinde Pratteln	Gestaltung des Prattler Ortskernes, IW	Fachleute, die seit mind. dem 1. Jan. 1979 in den Kantonen Basel-Land oder Basel-Stadt Wohn- oder Geschäftssitz haben sowie Fachleute, die im Kanton Basel-Land heimatberechtigt sind	16. Sept. 80	
Comune di Bellinzona	Ristrutturazione urbana di Piazza del Sole Comune di Bellinzona (a duo fasi)	A chi è iscritto all'albo OTIA, ramo architettura. Tutti gli architetti di nazionalità svizzera oppure aventi il domicilio civile o professionale in Svizzera e che sono : a) diplomati da una scuola politecnica federale o da scuole svizzere o estere equivalenti, oppure b) iscritti al REG degli architetti.	Reddizione 26 sett. 80 (16 giugno 80)	9/80 B34
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	Bâtiment pour les Archives cantonales vaudoises à Dorigny, PW	Architectes autorisés à pratiquer leur profession et domicilies dans le canton de Vaud avant le 1er janvier 1979	30. Sept 80	
Organisation de la confrontation des projets d'étudiants, XI <sup>Ve</sup> Congrès de l'UIA à Varsovie	Réhabilitation d'un petit ensemble dans un environnement urbain dégradé	Etablissements d'enseignement supérieur d'architecture et leurs étudiants	1. Okt. 80 (30. Juni 80)	
Farb-Design-International e. V., Landesgewerbeamt Baden-Württemberg, Stuttgart	Internationaler Farb-Design-Preis 1980/81, Architektur, Industrie-Produkte, Didaktik	Teilnahmeberechtigt sind alle Personen, Arbeitsgruppen und Schulen, die in der Farbgebung tätig sind	1. Dez. 80	
Kantonales Amt für Gewässerschutz Luzern, Baudepartement des Kantons Aargau, Abt. Gewässerschutz	Sanierung Baldeggersee, Hallwilersee, Sempachersee, Ingenieur-Projektwettbewerb	Ingenieur-Büros und Ingenieur-Gemeinschaften mit Geschäftssitz im Kanton Aargau oder im Kanton Luzern	31. März 81 (30. Juni 80)	

## Nouveaux dans cette liste

Baudirektion des Kantons Zürich, Tiefbauamt	Rheinbrücke bei Eglisau, IW	Ingenieurbüros mit Niederlassung im Kanton Zürich seit mindestens dem 1. Januar 1979 sowie Arbeitsgemeinschaften solcher Firmen. Der Beizug eines oder mehrerer Architekten oder Fachberater ist gestattet, doch müssen diese die gleichen Bedingungen erfüllen	5. Sept. 80	
Schulgemeinde Amriswil	Neubau der Realschule Amriswil, PW	Alle selbständig erwerbenden Architekten mit Geschäftssitz im Kanton Thurgau seit dem 1. Januar 1979	15. Sept. 80 (31. Mai 80)	
République et Canton de Genève	Dépôt et centre administratif des Transports publics genevois	Ouvert à tout architecte domicilié à Genève depuis le 1er janvier 1978 et propriétaire d'un atelier d'architecture depuis cette même date, ainsi qu'à tous les architectes genevois quel que soit leur domicile et également propriétaire d'un atelier d'architecture depuis le 1er janvier 1978	26. Sept. 80 (25. Mai 80)	
Gemeinde Köniz	Primar- und Sekundarschulanlage, PW	Architekten mit Wohn- oder Geschäftssitz seit dem 1. Jan. 1980 in der Gemeinde Köniz	3. Okt. 80	
Gemeinde Herisau	Abschlussklassen-Schulhaus, PW	Architekten, die Wohn- oder Geschäftssitz seit dem 1. Jan. 1978 im Kanton Appenzell-Ausserrhoden, Bezirk Hinterland haben	27. Okt. 80	

## Carnet des concours

### « Domaine de l'auberge », Savigny

#### Résultats

Le jury, présidé par M. Michel Martin, municipal, président, et M. Georges Jaunin, architecte SIA, vice-président, s'est réuni les 16, 18 et 23 avril 1980 au Centre PC de la Clergère à Pully pour examiner et juger les projets exposés.

Cinq projets et maquettes avaient été rendus dans les délais. Après examen de ces quatre projets le jury décide de leur classement, attribue quatre prix et répartit comme suit la somme de Fr. 20 000.— mise à sa disposition :

1<sup>er</sup> prix : Fr. 7500.— au projet n° 1 : Frédéric Brugger, architecte FAS SIA ; Edouard Catella, architecte partenaire. Collaborateur : Erich Hauenstein, architecte.

2<sup>e</sup> prix : Fr. 7000.— au projet n° 4 : Pierre Grand, architecte SIA ; Collaborateurs : Etienne Dupuis, ingénieur SIA ; Pierre et Dominique Chuard, thermie et physique du bâtiment ; Pierre Walder, acousticien.

3<sup>e</sup> prix : Fr. 4000.— au projet n° 2 : Werner Leupin, architecte EPFZ SIA.

4<sup>e</sup> prix : Fr. 1500.— au projet n° 3 : Hans Schaffner, architecte EPFL SIA. Collaborateurs : MM. Rosset, Depraz, Marxer et Divorne.

Au vu de ses délibérations, le jury ne peut recommander au maître de l'ouvrage d'attribuer d'emblée un mandat d'exécution. Par contre, il recommande de confier à l'auteur du projet n° 1, Devise 0731, classé au premier rang, un mandat de poursuite d'étude sous certaines conditions.

### Archives cantonales vaudoises

#### Ouverture

Le service des bâtiments de l'Etat de Vaud ouvre un concours de projets pour les besoins du Service de l'enseignement supérieur, des affaires culturelles et des cultes, en vue de la construction d'un bâtiment pour les Archives cantonales vaudoises, situé dans le périmètre de l'Université, à Dorigny, au lieu-dit « La Mouline », sis sur la commune de Chavannes.

#### Jury

J.-P. Dresco, architecte cantonal, chef du Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, président ; J.-P. Chapuisat, directeur des Archives cantonales vaudoises ; P. Duvanel, syndic de la commune de Chavannes ; M. Mozer, architecte FAS/SIA, Genève ; R. Luscher, architecte FAS/SIA, Lausanne. *Suppléants* : J. Cortieu, conservateur en chef des Archives de la région de Franche-Comté, Besançon ; G. Cocchi, architecte FAS/SIA, Lausanne.

#### Participation

Le concours est ouvert aux architectes autorisés à pratiquer leur profession et domiciliés dans le canton de Vaud avant le 1<sup>er</sup> janvier 1979.

#### Organisation

Les architectes sont invités à prendre connaissance du règlement et du programme, ou de se les procurer gratuitement en s'adressant dès le lundi 19 mai 1980, au Service des bâtiments de l'Etat, Concours ACV, place de la Riponne, 10, 1003 Lausanne. Les inscriptions, par écrit, seront prises jusqu'au lundi 16 juin 1980 à 17 heures. Un dépôt de 300 francs est demandé ; il sera remboursé à ceux qui auront remis un projet admis au jugement. Contre présentation d'un récépissé signé par le Service des bâtiments, les concurrents pourront retirer la maquette de base dès le 16 juin 1980, à l'atelier de maquettes B. Brot, à Cully. Les questions relatives au concours devront être envoyées, par écrit, sous le couvert de l'anonymat, jusqu'au vendredi 4 juillet 1980, à l'adresse de l'organisateur. Les réponses du jury parviendront à tous les concurrents pour le 21 juillet 1980. Les concurrents remettront leur projet ou l'enverront, sous forme anonyme, à l'adresse de l'organisateur jusqu'au mardi 30 septembre 1980, à 17 heures au plus tard. Pour les envois, le timbre de consigne postale fera foi. La maquette sera remise ou envoyée franco de port jusqu'au mercredi 15 octobre 1980 à la même adresse et à la même heure que le projet.

#### Prix

Le jury dispose d'une somme de 54 000 francs pour l'attribution de 6 à 7 prix et d'une somme de 10 000 francs pour les achats éventuels.

#### But du concours

Par la voie du concours, l'organisateur espère obtenir non seulement des solutions constructives, cohérentes et économiques, mais encore une exploitation rationnelle, notamment en ce qui concerne les encours à de nouvelles formes d'énergie, telle que, par exemple, l'énergie solaire active ou passive. Aucun système de construction ni matériel n'est imposé.

#### Site

Le terrain se situe en bordure de la route de la Sorge et de la rue de la Mouline. Il est en légère pente en direction sud/sud-ouest et s'oriente sur la Chamberonne et ses bois au pied de la colline. Adossé au nord à un bâtiment existant de grande dimension, le terrain profite surtout d'une bonne orientation sur une zone arborisée et de verdure au sud.

Le nouveau bâtiment devrait à la fois exprimer le caractère propre des archives et être implanté harmonieusement dans le site. Les concurrents rechercheront une certaine économie dans l'utilisation du terrain, la parcelle n'étant pas entièrement affectée à cette réalisation.

#### Programme des locaux

Entrée, réception, foyer, salle de lecture, cabine de travail, cellule de chambre noire, cellule microfilm, salle de séminaire, local de rangement, groupe sanitaire, service de la salle de lecture, salle de documents réservés, local des fichiers, bureaux, économat, local de réunion, réfectoire du personnel, arrivage des documents, salle de tri, local des éliminés, stock de matériel, atelier de photo, magasins, dépôts, archives, appartement du concierge.

## UIA

### Objectif du prochain Congrès mondial de l'UIA

L'Union internationale des architectes a confié à la section polonaise — Association des architectes polonais SARP — l'organisation du XIV<sup>e</sup> Congrès mondial de l'UIA, dont le sujet est :

#### Architecture - Homme - Environnement

Il constitue un chaînon de plus dans la discussion mondiale menée au cours des congrès de l'UIA et fait suite aux sujets précédents :

XII<sup>e</sup> Congrès à Madrid 75  
*Architecture et technologie*

XIII<sup>e</sup> Congrès à Mexico 78  
*Architecture et développement national*

L'objectif du XIV<sup>e</sup> Congrès est de définir le rôle de l'architecture, les tâches et la responsabilité de l'architecte dans la formation de l'environnement de l'homme et des conditions de la qualité de la vie par :

— l'identification et la définition des relations réciproques des éléments du sujet *Architec-*

*ture - Homme - Environnement* ;

— l'analyse des différentes tâches et de la responsabilité de l'architecte en fonction de la base socio-économique et de l'échelle spatiale de son activité ;

— la définition de la stratégie de l'activité des architectes visant à élever la position sociale de l'architecture et son rôle dans la formation de la qualité de la vie de l'homme.

La section polonaise de l'UIA — Association des architectes polonais SARP — invite tous les architectes du monde et les non-architectes intéressés par le sujet *Architecture - Homme - Environnement* à participer activement au XIV<sup>e</sup> Congrès mondial de l'UIA, qui aura lieu à Varsovie du 15 au 21 juin 1981. Nous espérons que le programme du congrès satisfera les participants et que ses résultats contribueront à une plus grande efficacité du travail de l'architecte dans la formation de la qualité de la vie de l'homme.

Soyez les bienvenus à Varsovie en 1981 !

## Bibliographie

### Participation des occupants à la conception et à la réalisation de leur logement — Modèles, questions, suggestions

Vient de paraître : « Mitwirkung der Bewohner bei der Gestaltung ihrer Wohnung — Modelle, Fragen, Vorschläge », volume 14 du Bulletin du logement publié par l'Office fédéral du logement.

Ce volume 14 reproduit les exposés les plus importants faits lors d'un séminaire organisé à Berne, en juin 1978, par la Société pour la participation des occupants à la conception et à la réalisation de logements. L'objet de ce séminaire était d'étudier dans quelle mesure on pouvait améliorer la participa-

tion de l'occupant à l'établissement des plans, à la construction et à la gérance de son logement ; et par là, contribuer du même coup à la meilleure répartition de la propriété de logements.

Les possibilités de concrétiser en Suisse l'idée d'une telle participation sont esquissées du point de vue de la technique de la construction, du droit, de l'économie et de la sociologie, — modèles étrangers à l'appui. En outre, une importante bibliographie indique les ouvrages spécialisés sur la question.

La publication format A4 comporte 196 pages et peut être commandée à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel (OCFIM), sous le n° 725.014 d, ou en librairie, au prix de Fr. 15.—.